

2025-03-27-20 : Convention relative au développement du covoiturage quotidien entre BlaBlaCar Daily et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou en 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-22025-03-27-20-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'objectif du Plan Climat (PCAET) « Proposer de nouveaux services pour réduire la dépendance à la voiture » ;

VU l'objectif du Projet de Territoire « favoriser les pratiques de covoiturage et les services d'autopartage sur le territoire » (projet n°22) ;

VU l'engagement n°4 de la démarche RSO « Préserver l'environnement » ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a initié, depuis le 1^{er} janvier 2023, une expérimentation de plateforme de covoiturage du quotidien avec l'opérateur KLAXIT (2023) devenu BlaBlaCar Daily (2024) ;

CONSIDÉRANT le bilan encourageant de la deuxième année d'amorçage, faisant apparaître une augmentation du nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily (+ 2694 inscrits en 2024), un nombre de trajets significatif (46 855) pour un kilométrage parcouru de 127 949 km ;

CONSIDÉRANT que le dispositif avec BlaBlaCar Daily a bien fonctionné, que la Région Pays de la Loire s'étant désengagée financièrement depuis le 31 décembre 2024, il est nécessaire d'achever le dispositif au 31 août 2025 avec comme objectif d'atteindre les 1 % de déplacements réalisés en covoiturage (contre 0,8 % actuellement) ;

CONSIDÉRANT que le montant de l'opération en 2025 est estimé à 15 462 € TTC, financé à 50 % par l'État dans le cadre du Fond vert (7 731 €, sous réserve des crédits votés dans le Projet de Loi de Finances de l'Etat en 2025) ; que les nouvelles modalités tarifaires sont présentées en annexe ;

CONSIDÉRANT que ces prestations feront l'objet d'une convention avec l'opérateur BlaBlaCar Daily sur le développement du covoiturage du quotidien, ainsi que sur l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs ;

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-22025-08-273-20-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement du dispositif d'incitation financière au covoiturage du quotidien avec l'opérateur BlaBlaCar Daily sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou en 2025, ce jusqu'au 31 août ;
- De valider les modalités tarifaires de l'incitation financière telles que présentées en annexe, notamment, en ce qu'elles organisent une aide financière aux covoitureurs
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 462 € sur l'exercice 2025, dans le cadre de cette même convention, à la société BlaBlaCar Daily ;
- De solliciter la subvention de l'État au titre du Fond Vert pour le développement du covoiturage ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

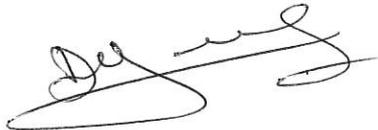
Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-22025-0837-20-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Enteils elevanteur Tribunal

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.